

Bioéconomie, entreprises agricoles et société : une urgence partagée

La bioéconomie repose sur la biomasse, ressource renouvelable par nature. C'est l'économie biosourcée. Elle est un système complexe et transversal qui décroïssonne les filières agricoles et forestières, animales et végétales, alimentaires et non alimentaires, pour valoriser au mieux la biomasse en créant de nouvelles chaînes de valeurs et en s'inscrivant dans l'économie circulaire. Ainsi, l'art de la bioéconomie est d'articuler les différentes voies de valorisation et usages de la biomasse en **complémentarité** et non en concurrence. Elle repose sur des choix économiques et de politique publique.

Si la bioéconomie est le plus souvent présentée comme une démarche de **développement durable**, elle ne pourra s'installer durablement et à grande échelle que si elle apporte des **revenus** aux acteurs qui s'y engagent. Elle doit d'abord être **économique, rémunératrice, et donc organisée, encouragée par la mise en place ou le fléchage d'outils incitatifs**, dans le cadre des stratégies nationales et régionales en place.

Cet objectif prioritaire doit être clairement affiché dans les politiques publiques. C'est ainsi que la bioéconomie pourra **répondre aux grands enjeux** affichés de sécurité alimentaire et énergétique, de lutte contre le changement climatique, de gestion des déchets et de réduction des pertes et gaspillages alimentaires. Il est urgent d'en prendre conscience.

Et c'est **l'ensemble de son périmètre** qui est à appréhender : au-delà de la recherche et de l'innovation, ce sont tous les secteurs industriels et notamment l'agro-alimentaire, les productions et transformations animales, l'agriculture et la forêt qui sont concernés.

Pour agridées, la **réussite** de la bioéconomie face à ces challenges tient en trois actions conjointes :

- Stimuler la connaissance mutuelle des acteurs ;
- Assurer une rémunération aux producteurs ;
- Lever les freins à l'innovation et au changement.

1- Stimuler la connaissance mutuelle des acteurs

Comme tout marché, celui de la bioéconomie est caractérisée par un secteur de l'offre et un autre de la demande. Toutefois, les produits biosourcés ont l'originalité de **répondre à certaines attentes et demandes sociétales**. Ce sont ces deux réalités qu'il convient de marier pour donner tout son sens et son intérêt à la bioéconomie.

a) Synergie entre acteurs

La bioéconomie s'est longtemps cantonnée aux sphères de la **recherche**, de **l'innovation** et de **l'industrie**. Ce sont les politiques et les acteurs économiques de ces secteurs qui l'ont définie en premier, mettant au début l'accent sur de nouvelles **valorisations et transformations de la biomasse** (essentiellement non alimentaires). En fait, le périmètre de la bioéconomie est plus vaste que cela : elle englobe également l'industrie **agroalimentaire** (secteur dont le chiffre d'affaires est le plus important de la bioéconomie en France), les **productions et transformations animales** (généralement moins connues que les filières végétales), et la production primaire de biomasse (**agriculture et forêt**).

La bioéconomie étant vaste et transversale, ses nombreux acteurs ne se connaissent pas toujours. Pour que des synergies s'établissent entre acteurs, il est indispensable de **créer des plateformes pour connecter ces différents partenaires**. Avec de tels outils, il devient possible d'identifier, cartographier les start-up et les grands groupes de la transformation alimentaire et non alimentaire (en particulier de l'énergie), des filières de production et de transformation de la biomasse (agricole, forestière, viticole), le monde académique, ainsi que les acteurs et gisements de la consommation de produits et services biosourcés.

Avec le souci de développement économique et industriel territorialisé et dans une logique d'économie circulaire, les **collectivités locales** (régions et/ou départements) pourraient promouvoir et abriter ces plateformes en accompagnant non seulement les acteurs à mieux valoriser la biomasse mais aussi en les mettant en relation avec la demande locale (par exemple l'énergie).

La bioéconomie a de multiples débouchés : énergétiques, nutritionnels, parmi les biomatériaux et les produits cosmétiques, ... Et, au-delà demeure le choix de stocker le carbone de la biomasse. Ainsi, pour aider les acteurs dans leurs choix, les accompagnants pourraient **mettre en place un jeu d'indicateurs et un arbre de décisions** intégrant les objectifs et réalités locales sur les plans économiques, territoriaux, sociétaux ou environnementaux. Une **association forte avec le relai des corps consulaires** serait de nature à soutenir les démarches entre partenaires très différents et quelquefois peu en contact les uns avec les autres.

b) Apports sociétaux

S'engager dans la bioéconomie, c'est générer une valeur sociétale pour ceux qui y participent. Les acteurs doivent avoir conscience que leurs produits biosourcés se doivent d'être différents, d'apporter une réponse à une demande plus segmentée.

Ce sont par exemple **des produits différenciants en alimentation humaine** (nouvelles sources de protéines végétales, aliments sans gluten...), **ou dans les domaines non alimentaires** (cosmétiques, détergents, colorants, plastiques biosourcés) répondant aux attentes de « naturalité » de certains consommateurs.

Une sensibilisation des filières à cette nouvelle dimension est indispensable pour encourager et stimuler les acteurs. Et, pour le monde agricole, celui de la production primaire, c'est au travers de ce prisme sociétal de retrouver de la fierté, de l'utilité sociale, du sens au travail, de **donner une réalité à la multifonctionnalité de l'agriculture** en tenant les rôles à la fois nourricier, mais aussi de fournisseur d'énergie de biomatériaux, de molécules biosourcées, et de services environnementaux de l'ordre du bien commun, de naturalité et en retour bénéficier d'une meilleure compréhension, d'un meilleur accueil de la société. Mais au-delà, **la réalité économique impose une rémunération et une rentabilité.**

2- Assurer une rémunération aux producteurs

Activité essentielle et centrale de la bioéconomie, la production agricole doit y trouver une **source de rémunération complémentaire**. Au-delà de soutiens publics déjà octroyés en contrepartie d'obligations de bonnes pratiques et de bien-être animal, agridées estime que de nouveaux courants sont à développer entre acteurs, dans une filière ou sur un territoire dans l'intérêt bien compris de chacun des partenaires.

a) Rémunération de la production

Des agriculteurs s'engagent dans **l'agriculture durable** en adoptant certaines techniques et pratiques (agriculture de précision notamment) économes en eau et en énergies, favorisant le stockage du carbone dans les sols et les productions végétales, valorisant des produits biosourcés à la ferme comme fertilisants, amendements, biostimulants, produits de santé des plantes (biocontrôle), et produisant des énergies biosourcées.

Ces efforts sont à prendre en compte car ils vont au-delà des reconnaissances de mise en œuvre de pratiques et moyens reconnus par des étiquetages spécifiques pour les consommateurs.

Sans rémunération de pratiques et produits intégrant des démarches de bioéconomie, les producteurs agricoles risquent de ne voir dans ces possibilités que contraintes et coûts supplémentaires. Il ne saurait être question pour agridées de plaider pour une augmentation des soutiens publics : de nouvelles voies entre partenaires existent.

b) Utilisation des PSE

Les **Paiements pour Services Environnementaux (PSE)** commencent à être utilisés et les perspectives qu'ils offrent sont à explorer et développer. Ils nous semblent être le moyen de rémunération à privilégier pour des producteurs agricoles selon leur contribution à la bioéconomie.

Ces PSE seraient versés aux agriculteurs par les entreprises d'aval pour lesquelles leurs actions et leurs productions sont nécessaires à la valorisation des démarches biosourcées. Cela donnerait lieu à un contrat de droit privé entre acteurs, contrat stipulant une rémunération.

Et pour encourager la démarche, les entreprises d'aval devraient pouvoir inscrire ces PSE dans leurs comptes et stratégies de **Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)**.

En effet, les engagements d'une entreprise dans la bioéconomie ne peut qu'alimenter sa RSE : par exemple, en privilégiant les énergies renouvelables et biosourcées (biocarburants, bois-énergie, méthanisation), dans l'écoconception de ses produits (ingrédients biosourcés et biodégradables), dans le traitement de ses déchets (par de nouvelles voies de valorisation, ou modifiant leur statut en coproduits), et dans l'approvisionnement en produits issus de l'agriculture durable (économe en eau, en énergie, préservant les sols, stockant du carbone...).

Le reporting RSE n'est actuellement obligatoire que pour les entreprises cotées en Bourse, mais il est amené à se développer dans une plus large gamme d'entreprises. Les **politiques publiques territoriales** doivent encourager ces démarches conjointes PSE/RSE des entreprises locales qui s'engagent dans la bioéconomie. C'est toute la chaîne des acteurs qui monterait ainsi en gamme à la fois en termes économiques, sociétaux, et environnementaux et apporterait aussi une réalité économique supplémentaire à l'économie circulaire.

3- Lever les freins à l'innovation et au changement

L'innovation n'est pas de la seule responsabilité des instituts ou centres de recherche. Au sein des entreprises de toute la filière biosourcée, des innovations sont développées : il faut les vulgariser. Dans les instituts et centres de recherche, la bioéconomie doit désormais **faire l'objet de programmes encouragés et soutenus** : il y va de l'avenir.

Comme toute démarche nouvelle, la bioéconomie fait face à des résistances au changement, à l'application de normes obsolètes, à des besoins de nouvelles définitions. Ce sont des freins à lever.

a) Soutien à l'innovation

Au stade de la production, les agriculteurs sont impliqués dans la recherche, l'expérimentation et l'innovation, à travers les instituts techniques agricoles et en direct dans les « living labs ». Pour qu'ils s'approprient la dynamique de la bioéconomie, et pour répondre aux besoins d'innovation au stade de production de biomasse, il est nécessaire de **construire une programmation de recherche spécifique à la bioéconomie dans le budget des instituts techniques agricoles**, qui pourrait être coordonnée par l'ACTA, et un réseau de fermes expérimentales dédiées tenues par des agriculteurs. Les « **livings labs** » actuels de la bioéconomie doivent donc essaimer et se déployer en réseau.

Au stade de la transformation de la biomasse, différents outils et organisations dédiés encouragent et organisent l'innovation en matière de bioéconomie en France et dans l'Union

européenne. Le **Crédit d'Impôt pour la Recherche (CIR) et d'autres outils d'incitation fiscale** sont à utiliser pour stimuler l'innovation et le développement de nouvelles solutions biosourcées et valorisations bioéconomiques. C'est tout particulièrement le cas des **biofertilisants, des biostimulants, des solutions de biocontrôle**, efficaces en complément des produits issus de la chimie de synthèse. Même si ces derniers demeurent les plus efficaces, ils sont mis en question par la société. Développer des facteurs de production complémentaires entre chimie de synthèse et solutions biosourcées est devenu un impératif pour la pérennité de nos agricultures.

Stimuler l'innovation dans la valorisation des coproduits animaux est une autre voie qui permettrait d'apporter de la valeur ajoutée aux filières animales. Créer une « **Association Chimie De l'Animal** » (ACDA) sur le modèle de l' « Association Chimie Du Végétal » (ACDV) permettrait à la fois d'organiser les acteurs et d'orienter l'innovation dans ces secteurs. L'ACDA et l'ACDV pourraient être réunies dans une même association qui pourrait s'intituler « **Association Chimie du Vivant** » ou « **Association de la Chimie Biosourcée** ».

Les politiques publiques nationales et territoriales ont un rôle-clé à jouer pour connecter les acteurs et stimuler l'innovation en matière de bioéconomie, notamment à travers les pôles de compétitivité, qui relient collectivités territoriales, entreprises et startups, et organismes publics de recherche.

b) Accompagnement du changement

D'importants freins réglementaires se situent au niveau de la **gestion des déchets**. La réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) doit évoluer.

Certaines matières issues des industries agroalimentaires ont le statut de déchets et tombent sous la **contrainte réglementaire ICPE limitant les volumes transportables et valorisables**. Afin de permettre leur valorisation par transformation chimique ou biotechnologique à plus grande échelle (en ingrédients alimentaires ou cosmétiques par exemple), il est important de modifier leur statut pour celui de coproduits.

De même, pour mettre en place des **unités de méthanisation de grande taille**, le digestat de méthaniseur doit changer de statut en passant de déchet à coproduit, ce qui permettrait le transport et l'épandage de volumes importants comme biofertilisants. Par ailleurs, il vaut mieux accompagner les agriculteurs pour monter leurs projets de méthanisation, et pouvoir réaliser des économies d'échelle en investissant dans des projets qui leur soient **profitables**. Les projets réunissant un petit groupe d'agriculteurs avec une entreprise ou une collectivité territoriale sont intéressants.

Développer la bioéconomie passe donc non seulement par la mise en place de **nouvelles voies de valorisation de la biomasse**, mais également par la **valorisation de volumes de plus en plus importants** dans une logique d'économie d'échelle et d'efficacité.

Il existe une autre réglementation contraignante, qui est d'ordre sanitaire, et qui encadre strictement les sous-produits animaux issus des abattoirs. Il n'est pas question de la remettre en cause, puisqu'elle répond efficacement aux risques liés à l'Encéphalopathie Spongiforme Bovine (ESB). Il s'agit de valoriser des quantités plus importantes de ces coproduits en alimentation animale dans notre pays. En effet, dans la catégorie des produits autorisés pour cet usage, des volumes importants de corps gras animaux sont exportés et d'importantes quantités de protéines animales transformées sont valorisées en aliments pour animaux de compagnie (petfood). Dans le contexte du Plan Protéines visant à renforcer l'autonomie protéique en nutrition des animaux de rente, il convient de **réorienter les utilisations des coproduits animaux autorisés en alimentation animale en France.**

Pour que la bioéconomie soit un concept durable et qui réponde aux objectifs alimentaires, énergétiques, climatiques, et de gestion des déchets, les acteurs de la bioéconomie, et en particulier les agriculteurs, doivent s'y engager dans une **démarche d'entreprise**. La bioéconomie ne pourra être attractive que si elle génère de la **valeur économique, environnementale et sociétale** chez les consommateurs, les acteurs de la recherche, de la production et de la transformation qui la composent, et en particulier les chefs d'entreprise agricole. C'est dans ce sens que les politiques publiques ont tout leur caractère incitatif et que **les réglementations doivent fournir un cadre simple et approprié pour permettre aux partenaires de valoriser toutes leurs potentialités.**

Marie-Cécile DAMAVE

Responsable Innovations et Marchés



Laboratoire d'idées pour les secteurs agricole, agro-alimentaire et agro-industriel, le *think tank* **agridées** travaille sur les conditions du fonctionnement et du développement des entreprises composant ces filières.

Dans une volonté de concrétisation du rôle stratégique de ces secteurs, **agridées**, structure indépendante et apolitique, portée par ses valeurs d'humanisme et de progrès, est attachée à des avancées souples et responsabilisantes, permettant aux acteurs d'exprimer leurs talents et potentialités.